



No de résolution  
ou annotation

ARÉNA  
RIVIÈRE-DU-NORD



Ville de  
SAINT-JÉRÔME



PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

### SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 2 février 2022 à l'aréna Rivière-du-Nord.

#### PRÉSENCES :

Monsieur Marc Bourcier, maire de la Ville de Saint-Jérôme  
Monsieur Guy Lamothe, maire de la Municipalité de Sainte-Sophie  
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost

#### Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2022-02-02/1238

ITEM 1

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 2 FÉVRIER 2022

Il est proposé par monsieur Paul Germain

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**La présente séance est ouverte à 9 h10.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-02-02/1239

ITEM 2

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marc Bourcier

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-02-02/1247

ITEM 3

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2022

Il est proposé par monsieur

Et il est résolu :

**QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2022  
soit approuvé.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

2022-02-02/1241

ITEM 4

**ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES**

---

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 7 décembre 2021 au 24 janvier 2022;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 7 décembre 2021 au 24 janvier 2022;

Folio 01932326 :

- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 64 869.94 \$;
- chèques portant les numéros 001529 à 0001551 inclusivement représentant un montant de 204 829 80 \$.
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 74 545.53 \$

**QUE** le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

**QUE** la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par monsieur Paul Germain

2022-02-02/1242

ITEM 5

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA PROLONGATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA FONDATION DES PANTHÈRES DE SAINT-JÉRÔME (ÉQUIPE) AINSI QUE LE PROTOCOLE DE PUBLICITÉ**

---

ATTENDU l'état d'urgence entraîné par la pandémie de la Covid-19 a forcé, en mars 2020, la fermeture de plusieurs endroits publics, dont l'aréna Rivière-du-Nord;

ATTENDU QUE la situation a entraîné un arrêt des activités à maintes reprises;

ATTENDU QUE le changement de conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU QUE la demande du nouveau conseil d'administration de la Régie de prolonger les protocoles actuels afin de prendre un recul et de mieux connaître la situation tant de la Fondation que de la Régie;

ATTENDU QUE le conseil d'administration demande de prolonger exceptionnellement les deux protocoles d'entente actuels, soit jusqu'en juin 2022.



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par monsieur Paul Germain

**ET IL EST RÉSOLU :**

1. **QUE le conseil de la Régie approuve le prolongement exceptionnel des deux protocoles d'entente entre la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord et de la Fondation des Panthères de Saint-Jérôme, Équipe et publicité.**
2. **QUE le président et la directrice générale secrétaire-trésorière soient autorisés au besoin à signer tout document donnant effet à la présente.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-02-02/1243

ITEM 6

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public

2022-02-02/1244

ITEM 7

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Paul Germain

**ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**La présente séance soit et est levée à 9h26.**

  
Monsieur Guy Lamothe  
Président

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
  
Madame Danielle Clément  
Directrice générale, sec-trésorière